

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-66
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
ELECTION
EXECUTIF

**OBJET : ELECTION
DU MAIRE AU
SCRUTIN SECRET
ET A LA MAJORITE
ABSOLUE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, DE ALMEIDA Marie, SÉMAT Gérard, GRANIER
Prescillia, GIRY Christophe, CHABERT Sabine, GUIRAUD
Philippe, PERRIN Afaf, VÉRONIN-MASSET Jean-François,
KICKOFF Gladys, DE LA CASA Javier, GHROUS Melker,
FREUDENREICH Patrick, RATABOUIL Jacqueline,
GANGLOFF Didier, GAÏANI Audrey, PERLES Bruno,
BATIGNE Brigitte, RATABOUIL Michel, CHANCROGNE
Maëva, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, ESTRADE
Quentin, BARBAUD Fabienne, LAMMOGLIA Éric, MOUTON
Jean-Baptiste, FONTÈS Audrey, CADEL Fabien, FERNANDEZ
Sandrine, MONDRAGON Gérard, DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

Madame la doyenne et présidente de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122.4 à L.2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la doyenne et présidente de séance fait appel à candidature.
Se sont présentés les candidats suivants :

- Philippe GREFFIER
- Jean-Baptiste MOUTON

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote.
Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

Bureau
Levraut

ID : 011-211100763-20260321-DB202666-DE

A obtenu Monsieur Philippe GREFFIER : 27 voix

A obtenu Monsieur Jean-Baptiste MOUTON : 6 voix

Monsieur Philippe GREFFIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Madame RATABOUIL, doyenne, cède la présidence de l'assemblée à Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER